|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 27 auDocument 35-F |
|  | 13 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des pays membres del'Union africaine des télécommunications |
| PROPOSITION DE MAINTIEN DE LA RÉSOLUTION 95 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La proposition consistant à n'apporter aucune modification (NOC) découle du fait que le texte actuel de la Résolution 95 de l'AMNT satisfait de manière adéquate aux besoins de la région en matière de qualité de service et qualité d'expérience. Nous sommes d'avis qu'il en va de même pour la plupart des pays en développement. En outre, la mise en œuvre de la version actuelle de la Résolution 95 est assurée par le Groupe sur le développement de la qualité de service (QSDG) et le Groupe régional de la Commission d'études 12 (CE 12) pour la région Afrique, ainsi que par la CE 12, dont ils relèvent. Nous lançons en revanche un appel aux membres pour qu'ils fassent bon usage des Recommandations, Suppléments et rapports techniques existants approuvés par la CE 12 et pour qu'ils continuent de soutenir les travaux de cette commission d'études en soumettant davantage de contributions. |
| **Contact:** | Isaac BoatengUnion africaine des télécommunications | Courriel: i.boateng@atuuat.africa |

NOC ATU/35A27/1

RÉSOLUTION 95 (Rév. Genève, 2022)

Initiatives prises par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT pour mieux faire connaître les bonnes pratiques et les
politiques relatives à la qualité de service

(Hammamet, 2016; Genève, 2022)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Genève, 2022),

**Motifs:** L'Union africaine des télécommunications propose de n'apporter aucune modification à la Résolution 95, mais invite les États Membres à faire bon usage des Recommandations, Suppléments et rapports techniques existants approuvés par la CE 12 et à continuer de soutenir les travaux de cette commission d'études en soumettant davantage de contributions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_